

Monsieur le Chef de cabinet,

Comme je vous l'ai indiqué lors de nos rencontres en fin d'année 2017 et début 2018, le second degré à Mayotte n'attire plus les titulaires. Pour le SNES-FSU Mayotte, il ne fait aucun doute que la baisse des avantages financiers en est largement responsable. Non seulement nous n'avons pas été entendus dans nos revendications indemnitaires mais plus encore, la DAF du MEN (pj) vient de prendre une circulaire remettant en cause les mesures de cumul d'indemnité d'éloignement et dégressive qui avaient été mises en place pour retenir les titulaires à Mayotte. En effet nos collègues arrivés en 2012 et en 2013, c'est à dire avant la fin des séjours règlementés et donc sous le régime de l'indemnité d'éloignement historique (décret 96-1028) seraient désormais privés pour les 2012 des fractions 2018 et 2019 de l'indemnité d'éloignement dégressive et pour les 2013 de la fraction 2019.

Pour les collègues arrivés en 2012, cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'ils sont pris par surprise. Après avoir constitué un dossier pour recouvrer cette fraction d'indemnité comme le VR les invitait à le faire (pj), l'administration centrale leurs annonce qu'ils n'y ont pas droit. Alors que les conditions de vie dans l'île ont été particulièrement difficiles cette année, ces collègues ont accepté de renouveler leur affectation à Mayotte sur la base de ce versement. Il y a donc une trahison de la parole de l'État envers eux qui est inacceptable pour nous.

Pour les collègues arrivés en 2013, cela aura pour conséquence de leur faire quitter dès l'année prochaine le département et donc de continuer à creuser le déficit en titulaires compte tenu du faible nombre d'entrants confirmé encore cette année.

Dans un département déjà fortement malmené par les crises successives et interminables que les jeunes mahorais connaissent et subissent, la stabilité des équipes pédagogiques s'en trouvera de nouveau fortement affectée.

Nous vous demandons d'intervenir au plus vite en interministériel pour que cette mesure soit abandonnée et que, dans l'intérêt de tous, on en revienne à l'application de la circulaire Lebranchu (pj) telle qu'elle était comprise jusqu'à la sortie de cette circulaire de la DAF.

Je serai à Paris disponible pour une rencontre le 16, 17 ou 18 juillet.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer l'expression de ma sincère considération.

Henri NOURI
Secrétaire général
SNES Mayotte